

## L'ESS, une économie engagée au service de la protection des hotspots de biodiversité de la France des mers et de l'Europe des Océans – U03

Jeu. 13 octobre - 16h00

100% Digital 1h30

**Organisateur :** ESS France Outre-mer **Animé par :** Marina BERGOT, ESS France Outre-mer | Camille BALLOUHEY, ESS France Outre-mer

**Intervenants :** Djémilah HASSANI, ESS France Outre-mer | Jean RUSSO, Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs  
Julien ADDA, Réseau Cocagne | Julie GENDRON, Réseau Cocagne (à La Réunion et Outre-mer) | Eirlni ARVANITOPOULOU, CRESS de Mayotte  
Orane BOUICHET, Oulanga na nyamba | Faissan SAID ADINANE, Randoclean



15 participants

### Problématique

L'actualité avec la triple crise - sanitaire, sociale et environnementale - accélère la nécessité d'un changement de paradigme vers un nouveau modèle de société favorable à la protection de la biodiversité. Une économie résiliente telle que l'ESS qui concilie solidarité, performance économique et utilité sociale semble urgente pour accompagner les transitions vers la création d'emplois non délocalisables, l'inclusion, l'innovation sociale ou encore la transition écologique. L'Union Européenne en a d'ailleurs fait une priorité dans sa Stratégie Europe 2020 : pour le développement d'une croissance « intelligente, durable et inclusive ». La France, précurseur en la matière, s'est dotée d'un cadre réglementaire et de politiques de soutien dédiées depuis la promulgation de la loi ESS du 31 juillet 2014.

Cette loi a permis de reconnaître et de fédérer les têtes de réseau qui agissent de manière favorable à la protection de la biodiversité en métropole comme en Outre-mer. L'ESS, accélère aujourd'hui les transitions locales au pluriel surtout dans un monde sous l'influence de crises multiples (guerre en Ukraine, incendies en France, rapport alarmant du GIEC, etc). Ce contexte justifie la nécessité de renforcer le modèle en créant des ponts avec la France des mers et l'Europe des Océans.

En effet, disséminés partout sur le globe, les territoires ultramarins concentrent 97 % de la zone économique exclusive (ZEE) française – classée au deuxième rang mondial – avec 11 millions de km<sup>2</sup>. La France possède un ancrage mondial unique par sa présence dans toutes les mers. Ces territoires sont des hotspots de la biodiversité mondiale et naturellement, une zone d'expérimentations de projet à haute valeur ajoutée environnementale tout en renforçant l'influence française et européenne dans les trois océans.

Comme les autres RUP, Mayotte est reconnue comme hotspot de biodiversité unique au monde avec ses espèces végétales et animales endémiques. Les singularités de son territoire et de son lagon ainsi que son volcan sous-marin en formation font de Mayotte un territoire qu'il convient de protéger des aléas naturels, du changement climatique et des pressions anthropiques.

## Objectifs

- Présenter l'ESS comme un modèle économique favorable à la protection de la biodiversité endogène
- Échanger des bonnes pratiques entre les différentes têtes de réseau nationales de l'ESS et de l'Outre-mer
- Illustrer des initiatives nationales et ultramarines de l'ESS favorables à la protection de la biodiversité
- Promouvoir les synergies inter-acteurs à l'exemple de Mayotte mobilisées autour des achats socialement et environnementalement responsables (ASER)

## Messages clés

- Les structures de l'ESS apportent des réponses concrètes aux enjeux de la préservation de la biodiversité tout en exerçant leur activité économique génératrice d'emplois non-délocalisables (exemple: Réseau Cocagne, une SCIC qui porte des SIAE – structures de l'insertion par l'activité économique – pour allier « Mieux manger, inclusion et solidarité »)
- L'économie sociale et solidaire, une économie résiliente qui a su s'adapter face aux crises – COVID, économiques, sociales, environnementales – (exemple: Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs qui propose des jardins nourriciers pour une économie et une consommation relocalisée)
- Les entreprises de l'ESS en Outre-mer répondent aux besoins de leur territoire en assurant souvent des missions de service public par délégation (exemple: L'association Oulanga na nyamba (entreprise mahoraise de l'ESS) : oeuvre pour la préservation de la biodiversité marine (tortue) avec des actions de recherche scientifique, de protections et de sensibilisation de la population. Structure lauréate de l'AAP de l'OFB)
- Des institutions qui accompagnent les politiques publiques pour « faire autrement » (exemple : la CRESS de Mayotte et son dispositif d'insertion de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics – dispositif reconnu « Best Practice » par la commission européenne)

## Point de consensus

La mise en réseau des acteurs de l'ESS et des institutions publiques est d'importance pour apporter des réponses sur-mesure aux territoires (exemples : financements, mises à disposition d'espaces, délégation de services publics).

Le financement des entreprises de l'ESS (association, fondation, mutuelle, coopérative, union, société commerciale de l'ESS) peut être hybride : par fonds propres (prestations, vente de biens et/ou de services, etc) et par fonds publics multiples (fonds européens, fonds d'États, collectivités, établissements publics type ADEME).

Le rôle des CRESS en région est d'importance : il permet de fédérer, de mobiliser et de représenter les intérêts des entreprises de l'ESS tout en proposant des solutions concrètes (exemple : incubateur d'entreprise).

## Pistes de solutions

L'économie sociale et solidaire permet par son mode d'entrepreneuriat, d'entreprendre collectivement des projets et d'associer des acteurs multiples autour d'objectifs communs (gouvernance partagée, recherche d'utilité sociale et d'impact environnemental maîtrisé, affectation prioritaire des bénéfices en réserve et réinvestis dans l'outil de production).

## Pépité

Le témoignage des intervenants a inspiré un participant d'Auvergne Rhône-Alpes qui s'est questionné sur la façon de mobiliser les acteurs publics dans le cadre d'un projet relevant de l'ESS. Plusieurs solutions ont été apportées par les intervenants : la CRESS comme porte d'entrée, les référents ESS des DEETS, la mobilisation des EPCI (cf loi NOTRe) ayant la compétence développement économique et les collectivités dans le cadre de projets locaux (mise à disposition d'espace, etc). En termes de modèle juridique permettant d'associer dans le projet les acteurs publics, la SCIC a été évoquée comme solution. Dans l'intermédiaire, les PTCE – pôle territoriaux de compétence économique – permettent le portage d'un projet de territoire collectif (cf. art 9 – loi 2014-856).